



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Russie

Question écrite n° 18916

Texte de la question

M. Avi Assouly interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude provocante de Vladimir Poutine sur le cas épineux de Gérard Depardieu. Il demande si la France ne pourrait pas offrir l'asile politique aux opposants russes du régime du Kremlin, comme les Pussy Riots par exemple.

Texte de la réponse

Le président de la Fédération de Russie a signé le 1er janvier 2013 un décret accordant la nationalité russe à M. Gérard Depardieu. Les services de la présidence russe ont justifié ce geste par la contribution de l'acteur au développement du cinéma russe, en précisant qu'il faisait suite à une demande déposée en bonne et due forme par l'intéressé auprès de l'ambassade de Russie à Paris. Il s'agit donc d'une démarche dont l'initiative revient pour l'essentiel à M. Depardieu lui-même, et d'un choix délibéré de sa part. L'acquisition de la nationalité russe n'emporte pas la renonciation à la nationalité française. En ce qui concerne l'asile politique, il ne peut pas être attribué à des personnes qui ne l'auraient pas sollicité. En revanche, toutes les personnes qui s'estiment persécutées par leurs autorités nationales sont en droit de déposer un dossier auprès de l'OFPRA qui prendra la décision de leur accorder ou non l'asile après un examen minutieux de leur dossier. Ces procédures sont confidentielles, pour protéger les intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Avi Assouly](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18916

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1683

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2768